

## PASTEUR

Du latin *pastor*, « berger », le pasteur (p.) est le responsable d'une Église locale. On l'appelle aussi *parochus*, chargé d'une paroisse (latin *parochia*, du grec *paroikia*). L'usage de « p. » est courant dans le protestantisme pour désigner le ministre de la communauté locale. C'est par lui que le Christ rassemble et édifie le troupeau (la *congregatio*). Le II<sup>e</sup> concile du Vatican a donné une nouvelle actualité au terme à l'intérieur du catholicisme, et parle de l'évêque comme p.

a) *Données bibliques.* — Dans l'AT, les notions courantes de berger et de troupeau sont appliquées aux relations d'Israël et de ses dirigeants : le roi est chargé par Dieu d'être le berger du peuple. Cette fonction est souvent mal exercée, et l'on entend fréquemment s'élever la plainte d'un troupeau sans berger (1 R 22, 17 ; Za 10, 2, etc.) ou dont les mauvais bergers (Jr 23, 1 ; Éz 34, 2ss) verront s'abattre sur eux le jugement de Dieu (Jr 23, 34 ; Za 11 3.17). Les prophètes annoncent de nouveaux et bons bergers (Jr 3, 15 ; Cyrus en És 44, 28 ; un nouveau David en Éz 34, 23s), au service de Dieu, berger suprême de son peuple (Ps 23 ; 80, 2 ; És 40, 11 ; Jr 31, 10 ; Éz 34, 11ss).

Dans le NT, le Christ est le bon berger (Jn 10, 2.11. 14-16.27s) en tant qu'agneau de Dieu qui donne sa vie pour les siens (Jn 10, 11.15 ; Ap 7, 17 ; cf. aussi Lc 15, 3ss). Il exercera sa fonction pastorale au jugement dernier (1 P 5, 4 ; cf. aussi Mt 25, 32s). C'est vers ce p. qu'il faut se tourner pour être sauvé (1 P 2, 25 ; He 13, 20). Il envoie ses disciples vers les brebis perdues de la maison d'Israël (Mt 10, 5ss ; cf. déjà Mt 9, 36ss), puis vers toutes les nations (Mt 28, 18ss ; cf. aussi Ac 10). Pierre (Jn 21, 15ss ; cf. déjà Mt 16, 17ss) occupe une place privilégiée dans cette mission pastorale qu'il transmet aux anciens (1 P 5, 1ss), ainsi que Paul, qui institue des presbytres pour veiller sur le troupeau (Ac 20, 17.28ss). Pour maintenir son Église, Dieu lui donne des prophètes et des évangélistes, des p. et des docteurs (Ép 4, 11 ; cf. ce propos les épîtres dites « pastorales », 1-2 Tm et Tt).

b) *Église ancienne et médiéval.* — Thème courant de l'art chrétien primitif, la figure du Bon P. est utilisée par les Pères de l'Église pour évoquer le Christ et la fonction « pastorale » des évêques et des prêtres, qu'ils lient à leur responsabilité doctorale : « Celui qui est "pastor" doit aussi être "magister" ; nul, dans l'Église, ne peut prendre le nom de p. s'il ne peut être le docteur de ceux dont il est le p. », écrit Jérôme (v. 347-419) (*Comm. sur Ep*, ch. 4, 11). Grégoire le Grand est auteur d'une *Pastorale (Regulae pastoralis liber)*. La responsabilité pastorale est exercée en relation avec les patriarches, et en particulier, pour l'Église latine, avec l'évêque de Rome. Elle est centrée sur la « cure d'âme », *cura animarum*, le soutien spirituel des âmes. Selon Thomas d'Aquin, la charge pastorale comprend *auctoritas* et *caritas*. Au MA, « pastoral » sert à définir à la fois le ministère de l'évêque diocésain et celui du prêtre de paroisse.

c) *Églises de la Réforme.* — La Réforme luthérienne

place un accent nouveau en insistant sur les tâches de prédication et de catéchèse. Dans la communauté locale, le p. exerce un rôle épiscopal. Il veille à son unité et y est ministre de la Parole et des sacrements (cf. *Confession d'Augsbourg*, art. 5, 7, 14, 28). En vertu du sacerdoce universel, tout croyant participe en principe à la cure d'âme, aux *mutuum colloquium et consolatio fratrum* (*Articles de Smalkalde*, art. 4) ; mais cet exercice collectif du ministère pastoral complète le ministère particulier du p. sans pour autant se substituer à lui. Dans le calvinisme, la charge pastorale incombe à quatre *offices* (p., ancien, docteur et diacre). Dans l'accomplissement de sa charge, le p. visite les fidèles, conduit la paroisse avec les presbytres ou anciens (qui sont des laïcs), et exerce avec eux la discipline ecclésiastique. Les p. se rencontrent régulièrement pour un partage et un approfondissement spirituel fondés sur l'étude de l'Écriture sainte. P. et presbytres dirigent le Consistoire, qui regroupe plusieurs paroisses, et forment la structure synodale d'une Église régionale ou nationale. Les diacres portent le service des pauvres, des malades, etc. ; les docteurs ont la responsabilité des écoles et de l'enseignement (cf. *Les ordonnances ecclésiastiques de l'Église de Genève*, de 1561). Toutes les Églises issues de la Réforme reprennent globalement cette conception, qui exige du p. un haut niveau de compétence (cf. la robe pastorale qui traduit sa formation universitaire). Une place particulière revient à la famille pastorale, le *presbytère protestant*. Depuis Luther, les p. sont généralement mariés et secondés dans leur tâche par leur épouse. Le ministère pastoral, aujourd'hui n'est plus réservé aux hommes : des femmes l'exercent souvent.

d) *Catholicisme contemporain.* — Vatican II, marchant sur les traces de Vatican I, « enseigne et déclare avec lui que Jésus-Christ, le p. éternel, a édifié la sainte Église en envoyant ses apôtres, comme lui-même avait été envoyé par le Père (cf. Jn 20, 21) ; il a voulu que leurs successeurs, c.-à-d. les évêques, soient jusqu'à la fin des temps p. en son Église » (LG 18). L'unité des p. est donnée dans le ministère pastoral du successeur de Pierre (cf. la constitution *Pastor Aeternus* de Vatican I). Vatican II confirme son primat et son magistère infaillible. Il met l'accent sur la charge d'enseignement des évêques, indissociable de leur charge sacerdotale et de leur ministère de gouvernement (LG 20, 24-27). Les prêtres participent au ministère pastoral de l'évêque, ils sont ministres de la Parole et des sacrements, en premier lieu de l'eucharistie. Ils sont secondés par des diacres « dans la "diaconie" de la liturgie, de la Parole et de la charité » (LG

e) *Problèmes actuels.* — Dans le contexte contemporain, le ministère pastoral est confronté à un ensemble de défis. L'annonce de la Parole, la célébration des sacrements, la cure d'âme, le souci de l'unité et du gouvernement de la communauté, tout cela demeure central. Les attentes multiples de la paroisse et de la société, toutefois, font souvent du p. un « représentant de l'Église » qui doit pourvoir à toute chose ; et ces demandes qui présupposent une extrême disponibilité peuvent dépasser les moyens hu-

mains du p. Son ministère exige en outre un haut niveau de qualification (jusque dans les domaines de la communication, de la pédagogie et de la psychologie), qui suscite une tension entre professionnalisme et vocation et même, dans les Églises majoritaires fortement institutionnalisées, une certaine « fonctionnarisation » du ministère. Toutes les familles confessionnelles ont à relever ces défis.

• J. J. von Allmen (1956), *La vie pastorale*, Neuchâtel. — O. Semmelroth (1958), *Das geistliche Amt*, Francfort (trad. fr. 1965). — J. J. von Allmen (1964), *Le saint ministère selon la conviction et la volonté des réformés du XVI<sup>e</sup> siècle*, Neuchâtel. — N. Jossutis (1982), *Der Pfarrer ist anders. Aspekte einer zeitgenössischen Pastoraltheologie*, Munich. — P. Barrau (1984), « Pastorale », *DSp* 12/1, 376-387. — M. Greiffenhagen (éd.) (1984), *Das evangelische Pfarrhaus*, Stuttgart. — J.-M. Chappuis (1985), *La figure du pasteur. Dimensions théologiques et composantes culturelles*, Genève. — J.-P. Willaime (1986), *Profession pasteur. Sociologie de la condition du clerc à la fin du XX<sup>e</sup> siècle*, Genève. — P.-L. Dubied (1990), *Le pasteur, un interprète. Essai de théologie pastorale*, Genève. — G. Siegwalt (1992), *Dogmatique pour la catholicité évangélique* II/2, Paris-Genève, 300-321, 354-376. — C. Victor (2005), *Pfarrer sein in wechselnden Gesellschaften*, Berlin.

Gérard SIEGWALT